

MÉTIS - FÉMINISATION

02 Décembre 2020

Tous les mois, Michel Casevitz (professeur émérite de philologie grecque) traite d'une étymologie susceptible de présenter un intérêt méthodologique pour saisir le véritable sens d'un mot français ou en rectifier l'étymologie généralement admise.

Avez-vous déjà vu une cantonnière ? Non, ce n'est pas l'équivalent féminin du cantonnier (mais il a existé un adjectif *cantonnier*, *-ière* : relatif aux cantonniers, cf. Littré qui cite *la maison cantonnière*). Et un cantinier ? Non, ce n'est pas l'équivalent masculin de la cantinière.

Du temps où peu de femmes travaillaient (avant la deuxième guerre mondiale, pour dire vite), les noms de métier étaient principalement des masculins. La cantonnière, - les dictionnaires ont encore le lemme à part -, c'est « la bande d'étoffe qui cache le haut des rideaux au-dessus d'une fenêtre » ou « le bout de métal qui protège les coins d'un coffre, d'une valise, etc » (définition du petit Larousse illustré, mais Littré connaît aussi pour ce mot le sens technique de « gros bout de cordage pour l'ancre »). Le canton désigne à l'origine le coin, la pointe, l'angle ; le mot a pour origine le latin *cant(h)us*, via le provençal *canton* (avec des mots correspondants dans différentes langues romanes (italien, espagnol, portugais) ainsi qu'en anglais (*cant*) et en allemand (*Kante*), au sens de rebord, bord aigu. Le latin *cant(h)us*, *-i* « « , cercle de fer, bande de la jante, et coin, bord » peut-être emprunté au celtique (cf. Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine* [DELL, s.u.]), a été influencé par le grec *καρθός*, *-οῦ* « le coin de l'œil ».

Il n'y avait pas de femme occupant un emploi de cantonnier, mot qui a une tout autre origine, qui n'est pas notre sujet aujourd'hui. Le problème de son appellation ne s'est donc pas posé et il n'y a donc pas eu collision.

Quant à la cantinière, dont Littré ignore la spécificité (il connaît le « cantinier, *ière*, substantif, celui, celle qui tient une cantine »), elle est ce personnage qui, jusqu'à la première guerre mondiale, « suivait les troupes en campagne pour leur vendre boisson et nourriture » (cf. *Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française*, 2^{ème} éd., 1998, s.u. *cantine*), et elle ne subsiste plus que dans les chansons ou la littérature, où elle est souvent traitée de ... fille à soldats. Le cantinier, lui, a disparu, soit comme personne qui tenait une cantine soit, dans l'armée comme porteur de coffre à bouteilles ou d'une malle d'officier. À noter que ce cantinier et cette cantinière dérivent aussi du *canton* de la *cantonnière* (angle > coin retiré, débarras > cave, cellier > *cantina* en italien).

Ce ne sont là que préliminaires, pour arriver à traiter de la féminisation des noms de métiers ou de fonctions, indispensable depuis l'accession à peu près généralisée des femmes à tous les emplois. On consultera avec profit le livre très important, plein de science et de malice, procuré par B. Cerquiglini en 2018, *Le ministre est enceinte*.

Cette féminisation ne pose aucun problème pour les métiers dont le nom peut être épiciène, à l'audition comme à l'écriture : ainsi avec la finale -iste, qui se révèle neutre du point de vue de la différenciation sexuelle, une biologiste est aussi « acceptable », linguistiquement parlant, que son collègue (de même pour les secrétaires, les comptables, les détectives. Les concierges, les commissaires, les œnologues et tous les noms en -logue). Il en est à peu près de même pour les noms masculins en -ier, dont le féminin en -ière est d'usage aisé : une banquière ou une greffière peut avoir le même talent et la même efficacité que « lui ». Certes, on a au moins un exemple d'un féminin antérieurement installé et continuant d'être employé dans un autre univers que celui où évolue le masculin : un financier est dans la finance mais, le même mot désignant un gâteau, la financière est « une garniture ou une sauce à base de champignons, de truffes, de ris de veau, etc. » (Petit Larousse), ainsi appelée du fait de la richesse des composants, qui doit avoir rapport avec le train de vie supposé d'un financier (l'adjectif financier est usuel, mais le féminin du substantif l'est moins). Dans le même domaine, mais avec une fréquence différente, une pâtissière est soit une collègue (consoeur ?) du pâtissier, soit l'adjectif épithète d'une crème. Autre exemple significatif : l'*aumônière* (bourse qui contient l'aumône) n'est pas le féminin de l'*aumônier*. Mais, dans l'ensemble, la formation d'un nom de métier ou de fonction en -ière n'a rien de difficile ; de même pour les noms en -al, tel *général* (e) ou *amiral*(e), ou pour les noms en -ant, tel *aspirant*(e) ou *lieutenant*(e). On ne dira rien ici du maréchal-ferrant ni de son éventuelle correspondante...

En revanche, les difficultés commencent avec les noms en -eur ou en -teur. La plupart des masculins en -eur ont un féminin usuel en -euse (ex. *meneur/meneuse*, au cinéma *ouvreuse*, il n'y a pas d'*ouvreur*, l'homme qui a éventuellement occupé cet emploi avait probablement une autre fonction connexe, comme *caissier* ; ici encore quelques féminins préexistants ont pu poser problème, comme la *chauffeuse* est depuis longtemps le petit fauteuil anciennement placé près du foyer, avant qu'on parle de l'équivalent féminin du chauffeur (mais le péjoratif *chauffard* est employé sans problème au féminin). Ici on doit suivre l'usage soit de notre langue soit de la langue du Québec qui nous a précédés dans la résolution du problème (depuis les années 60 du XX^e siècle, c'est-à-dire depuis la *révolution tranquille*, quand le Québec a conquis et codifié son autonomie linguistique), usage qui a consisté à former le féminin en ajoutant au masculin un *e* dit « muet » : à l'oral, c'est l'article (et éventuellement l'épithète) qui différencie un genre de l'autre (à moins que, du fait de l'initiale vocalique, la différenciation par l'article ne soit neutralisée) ; à l'écrit, l'ajout de l'*e* suffit. Pour les noms en -teur, l'usage a imposé pour la majorité un féminin en -trice, type *conducteur / conductrice*, *facteur / factrice*, etc.).

Dans la langue (en sachant que le genre grammatical n'est que partiellement indicateur de sexe), on a affaire à deux tendances du féminisme, nous semble-t-il : l'une tend à différencier sans heurt le genre grammatical, de façon que le féminin soit le plus proche possible du masculin, oralement et par écrit. On a ainsi adopté, partout où l'usage n'avait pas transmis un autre féminin, l'*e* muet pour professeur comme pour proviseur (mais directrice...). L'autre tendance exige que le féminin soit clairement distinct, à l'oral et à l'écrit. Ainsi on dira, pour le masculin *auteur* (voir le TLF s.u.), *autrice* ou *auteuse* (ou même *autoresse*, cf. le TLF s.u.) et non *auteure* (sur ce sujet précis, on pourra consulter l'article de N. Leroux mis en ligne le 3 novembre 2020 sur le site *La langue française* « 'Auteur' ou 'autrice': quel est le féminin d'auteur », intéressant pour les précisions historiques) ; pour ce faire on invoquera « l'usage ancien », ce qui en l'occurrence est abusif : il y a quelques rares exemples d'*autrice* (avec différentes orthographes), depuis le 17^{ème} siècle, au sens général (agente, garante, responsable ou celle

qui augmente... puisque le nom *auteur* descend du latin *auctor*, nom d'agent de la famille du verbe *augeo*, « augmenter, conseiller ») ou au sens de rédactrice de livre(s). Le fait est que cette *autrice* était hors d'usage depuis belle lurette quand on a voulu la redécouvrir, à la fin du 20^{ème} siècle. Mais rien n'impose de choisir *autrice* plutôt qu'*auteure* (que préfère, je crois, le Québec).

Pour nous, nous adoptons l'*auteure*, comme *professeure*, en suivant l'usage le moins discordant, nous semble-il, et le plus général en France.

Restent de très nombreux cas de féminisation qui posent problème : nous en examinerons quelques-uns plus tard, loin d'être sûr de pouvoir tout résoudre mais heureux si nous le pouvons pour quelques-uns.

Tags :

[Métis](#)
